

Conseil Communautaire

Délibération n°612026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'association de Prévention Spécialisée (APS34)

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que Le Département de l'Hérault, de par ses compétences en matière de prévention et de protection de l'enfance, a fait de la prévention spécialisée un de ses moyens d'action, en complément du travail de ses agences départementales de la solidarité présentes sur le territoire.

Pour la mise en œuvre de l'action de prévention spécialisée, le Département de l'Hérault a choisi de la confier à l'Association de Prévention Spécialisée de l'Hérault (APS 34). Née en juillet 2007, l'association a pour objet principal et prioritaire la mise en place et la gestion d'actions de prévention spécialisée sur l'ensemble du département de l'Hérault, que ce soit en milieu urbain ou rural.

Conformément aux statuts de l'association, il convient de désigner **2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants** appelés à siéger au sein de l'association APS34.

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération qui siégeront au sein de l'association APS34.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- | Titulaires : | Suppléants : |
|-------------------------------|----------------------|
| - Mme Isabelle DE MONTGOLFIER | - M. Patrick MARY |
| - Mme Sylvie THOMAS | - Mme Sonia MOKADDEM |

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'association APS34.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'association APS34, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'association APS34, par scrutin public.

Le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) :

DESIGNE

- | Titulaires : | Suppléants : |
|-------------------------------|----------------------|
| - Mme Isabelle DE MONTGOLFIER | - M. Patrick MARY |
| - Mme Sylvie THOMAS | - Mme Sonia MOKADDEM |

en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'association APS34, et les déclare immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 12/05/26
Publication du



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260512-612026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex